

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	15

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2022

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Le dix-neuf février deux-mille vingt-deux à 9h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

11 Février 2022

Date d'affichage :

11 Février 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, CAVROS Henri, ESPOSITO Laetitia, POUSSON Fanny, LUKUNGA Joseph

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame CHEVALIER Christine qui a donné pouvoir à Monsieur LUKUNGA Joseph

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel

Madame HAMARD Angèle

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel

Date de convocation : 11 Février 2022

Date d'affichage : 11 Février 2022

Objet : ACTUALISATION RIFSEEP / cadre d'emploi des techniciens

Considérant la délibération du 16 Juin 2016, instaurant le RIFSEEP pour les catégories B, et plus particulièrement au profit du cadre d'emploi des rédacteurs, techniciens, animateurs de catégorie B
Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret N° 2014-513 du 20 Mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale, qui prévoit que l'assemblée délibérante fixe les régimes indemnitaire dans la limite de ceux dont bénéficient les services de l'Etat,

Il est proposé d'actualiser le plafond du cadre d'emploi des techniciens comme suit :

Cadre d'emploi	Groupes de Fonction	IFSE (agents non logés)/ Plafond Annuel	CIA / Plafond Annuel
Technicien	Groupe 1	19660	2680
	Groupe 2	18580	2535
	Groupe 3	17500	2382

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20220219-2022-15-DE
Date de télétransmission : 25/02/2022
Date de réception préfecture : 25/02/2022

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité l'actualisation du RIFSEEP des techniciens.

Fait et délibéré le 19 Février 2022,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, D. SMAGUINE



